



Décision d'approbation de modèle
n° 00.00.573.003.1 du 24 novembre 2000

Compteur d'énergie électrique LANDIS & GYR
Modèle L18C2

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique et de l'arrêté du 6 janvier 1987 relatif à la construction et à l'approbation de types de compteurs d'énergie électrique, fondés sur un principe électronique.

FABRICANT :

Siemens Metering SA - 30, avenue du Président Auriol - BP 3150 - 03115 Montluçon Cedex

CARACTERISTIQUES :

Le compteur Landis & Gyr, modèle L18C2, est un compteur d'énergie électrique pour courants alternatifs triphasés à quatre fils, dont le fonctionnement est basé sur un principe électronique.

Les principales caractéristiques de cet instrument, sont les suivantes :

- Tension nominale : 230 V,
- Courant de base : 10 A,
- Courant maximal : 60 A,
- Facteur de charge : 6
- Constante du compteur : 1 Wh par impulsion.

Le compteur Landis & Gyr, modèle L18C2, se compose de trois sous-ensembles :

- Le bloc de comptage, enfermé dans un boîtier moulé composé d'un socle et d'un couvercle clipsé, et comprenant l'électronique, l'afficheur à cristaux liquides, deux boutons poussoirs, les indications signalétiques et les borniers ;
- Le cache-bornes inférieur, clipsé sur le socle, équipé d'un dispositif de scellements réservé au distributeur d'énergie. Ce cache-bornes recouvre les connexions vers le réseau de distribution, un bouton poussoir de programmation locale et une sortie téléreport ;
- Le cache-bornes supérieur, clipsé sur le socle, recouvrant les connexions vers le client, une sortie téléinformation et deux fusibles.

SCELLEMENTS :

Le démontage du boîtier renfermant la partie mesure est protégé par deux pièces en plastique enclipsables, indémontables sans destruction et qui reçoivent la marque de vérification primitive.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

L'instrument concerné par la présente décision porte sur sa face avant par marquage au laser le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Lors de la vérification primitive, les essais de marche à vide et de démarrage, peuvent être remplacés par un essai de justesse réalisé dans les conditions de référence suivantes :

- Valeur du courant : 0,02 Ib,
- Facteur de puissance : 1,
- erreur maximale tolérée : $\pm 3 \%$.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas permettant d'identifier le modèle sont déposés à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Auvergne, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant, sous le numéro DA 03-59.

VALIDITE :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

Les indications relevés à distance ne sont pas soumises au contrôle de l'état.

ANNEXES :

- notice descriptive,
- dessins n° 1 et 2.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

Annexe à la décision d'approbation de modèle n° 00.00.573.003.1

Compteur d'énergie électrique Landis & Gyr modèle L18C2

NOTICE DESCRIPTIVE

DESCRIPTION :

Le compteur d'énergie électrique Landis & Gyr, modèle L18C2, est composé :

- d'une alimentation qui fournit à partir du réseau les tensions continues nécessaires au fonctionnement du compteur,
- d'un module de comptage comportant un composant spécialisé MMI utilisé en mode "effet Hall" qui traite et délivre les informations énergie, tension et courant à l'unité centrale
- d'une unité centrale gérant le fonctionnement du compteur.
- d'un ou plusieurs circuits intégrés ASIC pour les applications spécifiques de gestion de la surveillance, de l'alimentation et des fonctions périphériques.
- d'un afficheur à cristaux liquides
- d'un dispositif électro-optique (diode électroluminescente située à gauche de l'afficheur) délivrant un signal lumineux reflétant la constante du compteur.

La partie inférieure du compteur est recouverte par un cache bornes pourvu d'un dispositif de scellement propre à EDF.

La partie supérieure, amovible et scellable, recouvre le bornier de connexion vers le client.

SECURITES :

Les paramètres métrologiques ne sont pas modifiables.

Le compteur d'énergie électrique Landis & Gyr, modèle L18C2, dispose :

- d'un dispositif de détection de l'ouverture du cache borne inférieur qui permet de mémoriser le nombre d'ouverture du boîtier,
- de la programmation des données relatives au contrat souscrit qui peut s'effectuer :
 - . par télé programmation (verrouillage par cryptage)
 - . par un bouton poussoir, situé sous le cache bornes supérieur, qui permet d'initialiser la séquence de programmation.
- d'un test afficheur qui peut être activé par bouton poussoir sélection.

Annexe à la décision d'approbation de modèle n° 00.00.573.003.1

**Compteur d'énergie électrique Landis & Gyr
Modèle L18C2**

Dessin n° 1 - Vue d'ensemble



Annexe à la décision d'approbation de modèle n° 00.00.573.003.1

**Compteur d'énergie électrique Landis & Gyr
Modèle L18C2**

Dessin n° 2 - Emplacement des clips scellements

